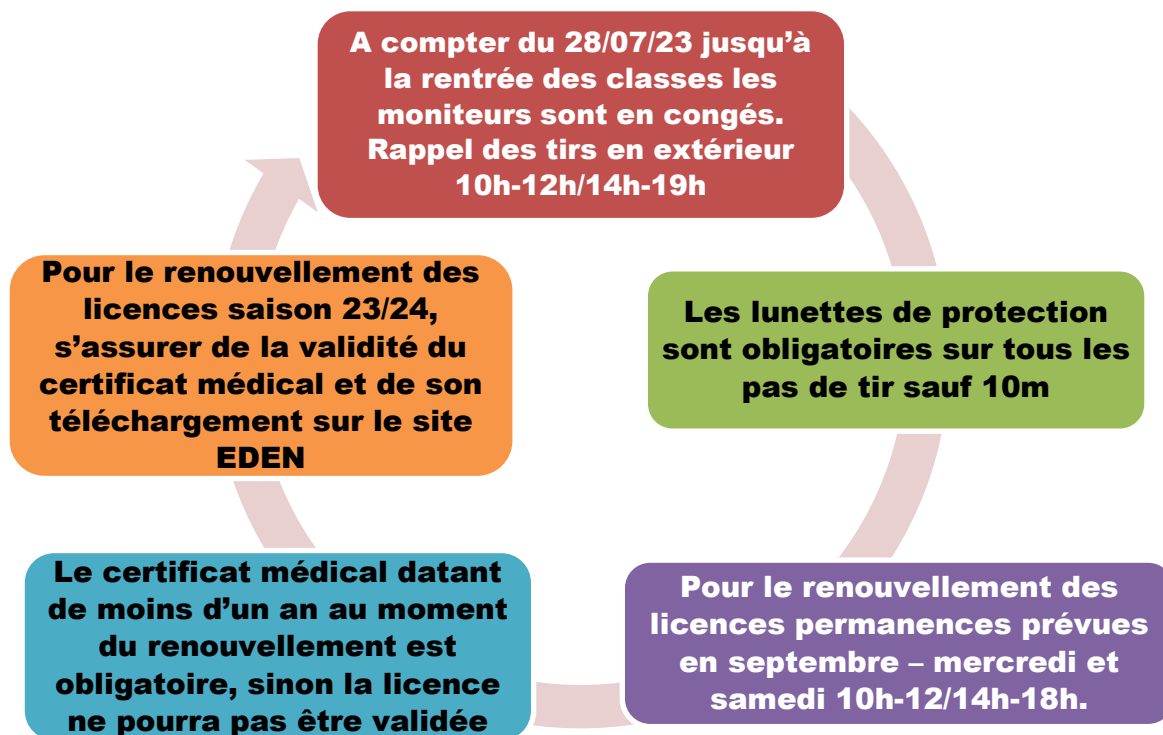




Quelques consignes estivales... A appliquer



Personnes électrosensibles... Signalez vous !

De plus en plus de tireurs utilisent des radars type Doppler, pour mesurer la vitesse des projectiles hors du canon. La distance de mesure est fonction du calibre et de la fréquence d'émission du radar.

Tous ces appareils sont conformes aux normes CE. Aucune contre-indication, ni danger sur la santé sur leur utilisation n'est mentionnée sur les sites des fabricants.

Les dirigeants du club des chevaliers tireurs prennent, cependant en compte, le cas de personnes qui pourraient être électrosensibles et demandent à tous les utilisateurs de radar de se signaler auprès d'un moniteur ou du permanent avant son utilisation sur le pas de tir et demandent également aux personnes électrosensibles de se signaler auprès des utilisateurs de radars.

Civisme et tolérance permettront à tous de profiter pleinement de leurs séances de tir.

Le saviez-vous ?

Quelques appareils qui perturbent le plus les électrosensibles ?

- Box wifi - DECT (téléphone sans fil de maison) - Objets connectés en Bluetooth - Réfrigérateur
- Grille-pain - Plaque à induction - Sèche-cheveux - Climatiseurs

